

Turquie : le bras de fer continue entre l'AKP et les généraux

vendredi 4 juillet 2008, par [Marie-Antide](#)

Une vingtaine de personnes ont été arrêtées mardi matin à l'aube à Ankara, Istanbul, Antalya et Trabzon. Parmi elles, quatre généraux de haut rang, le président de la chambre de commerce d'Ankara et le correspondant à Ankara du quotidien Cumhuriyet, pourfendeur déclaré du parti du premier ministre turc, l'AKP.

Ces arrestations semblent liées à l'affaire Ergenekon, un réseau occulte qui rassemble généraux retraités, leaders de groupuscules d'extrême droite et autres représentants des mouvances ultranationalistes. Les interpellations ont été particulièrement musclées : irruption de la police dans les logements militaires, bris de portes, réveil brutal... Traiter de la sorte des militaires de haut rang, c'est du jamais vu en Turquie.

Le plus haut gradé arrêté, le général Eruygur, est l'un des organisateurs des grandes manifestations qui ont rassemblé en avril et mai 2007 des centaines de milliers de personnes à Ankara, Istanbul et Izmir pour protester contre la victoire annoncée de l'AKP aux législatives. Son nom a été cité parmi les participants à une tentative de coup d'Etat en 2004.

« Le parti AKP souhaite instaurer la charia en Turquie »

Cette opération de police est intervenue quelques heures seulement avant le réquisitoire du procureur de la République devant les onze juges de la Cour constitutionnelle, dans le cadre de la procédure qui vise à interdire l'AKP pour activités anti-laïques. Ce qui entraînerait l'inéligibilité du président de la République, du Premier ministre et d'autres ministres (en tout, 71 cadres de l'AKP)...

Sans surprise, le procureur a bien demandé l'interdiction du parti au pouvoir : « Le parti AKP souhaite instaurer la charia [la loi islamique, ndlr] en Turquie, [qui est] confrontée à une menace évidente et imminente en ce sens. »

Faut-il voir dans ces événements le symbole d'une lutte féroce entre les forces démocrates, représentées par un parti AKP, élu avec 47% des voix, et des forces totalitaires, ultranationalistes et « laïcardes » ? Cette vision serait superficielle et simpliste.

L'AKP est en état de quasi-monopole politique

D'abord, l'affaire Ergenekon a commencé il y a déjà un an. Le bilan de l'enquête, annoncée comme le symbole de la lutte contre l'« Etat profond » par le gouvernement AKP, est plutôt maigre : 50 personnes arrêtées, mais aucune condamnation prononcée.

Le gouvernement est-il vraiment lancé dans une opération « mains propres », pour nettoyer l'Etat de ses réseaux les plus mafieux et les plus obscurs ? Ou bien entend-il plutôt instrumentaliser cette affaire pour embarrasser ceux qui le gênent ?

Ensuite, l'AKP est en état de quasi-monopole politique. Entendons-nous bien. Il existe différents partis politiques, reflets d'expressions politiques plurielles (même si certaines sont mieux tolérées que d'autres, cf. la procédure en cours pour la fermeture du parti kurde DTP).

Mais dans les faits, aucun de ces partis ne présente d'alternative crédible à l'AKP pour prendre les rênes du pouvoir. Avoir su fédérer les votes d'électeurs déçus de leur parti traditionnel est une des raisons du succès de l'AKP lors des élections législatives de 2007. Depuis, aucune force politique n'a émergé et ce ne sont pas les déclarations tonitruantes et stériles de Deniz Baykal, chef du CHP (nationaliste, laïc) qui contribuent à créer un programme crédible.

Une lutte féroce entre deux forces finalement aussi autoritaires l'une que l'autre

Alors, l'AKP élu démocratiquement ? Oui. L'AKP, héraut de la démocratie ? Je lui laisse le bénéfice du doute : ceux qui le dirigent étant fondamentalement pragmatiques, les rebondissements seront nombreux.

Toutefois, l'enjeu de la lutte féroce qui se déroule en Turquie entre deux forces, finalement aussi autoritaires l'une que l'autre, est bien plus la prise de contrôle des instruments du pouvoir politique - l'utte dans laquelle démocratie et droits du citoyen sont des prétextes parmi d'autres.

L'AKP présentera sa défense devant la Cour constitutionnelle jeudi. Puis le rapporteur préparera son rapport et le présentera devant la Cour. Un jugement sera rendu à une date encore à déterminer.

Sources

[Article original publié le 2 juillet 2008 sur rue89](#)